



Unité d'Accueil Pour Ecoliers
MODIFICATION D'HORAIRE – FICHE SPECIALE 6P UV / EA ET LP

Augmentation de la fréquentation : avant le 15 du mois pour le début du mois suivant
 Diminution de la fréquentation : avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant
 La modification prendra effet après réception de la confirmation

Si votre demande de modification d'horaire concerne des cases de couleurs :

envoyer votre demande à univert@laruche.ch ou entreact@laruche.ch

envoyer votre demande à lapaix@laruche.ch

L'horaire de base peut être modifié au maximum 2 fois sans frais durant l'année scolaire.
Toute modification supplémentaire est facturée CHF 50.—

Enfant

Nom Prénom

Ancien horaire

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (que pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Après-midi sans école	13h30-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					

Nouvel horaire valable dès le

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (que pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Après-midi sans école	13h30-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					

Merci de cocher la fréquentation désirée.

Facturé dès le

Remarques :

Lieu et date :

Signature direction UAPE Signature représentant légal

Modification enregistrée dans KIBE : Visa :..... Date :.....